

Zeitschrift: Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Herausgeber: Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura

Band: - (1986-1987)

Heft: 16: "Vers un travail social féministe"

Rubrik: Quelques activités passées...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques activités passées...

8 mars

Les manifestations proposées par le BCF à l'occasion de la Journée internationale des femmes comportaient trois volets :

- C'est à Porrentruy, le 1^{er} mars, que s'est déroulé le premier spectacle. Il s'agissait du film cubain "Jusqu'à un certain point" de Tomas Gutierrez Alea.

Malheureusement, peu de monde a répondu à l'invitation, mais il est difficile d'en réunir davantage un samedi à 17 heures. Cet excellent document sur le "machisme" mettait l'accent, de manière gaie et colorée sur la "petite différence" entre la théorie et la pratique. Il montrait les difficultés d'abandonner les habitudes patriarcales et si, lentement, les mentalités changent c'est... jusqu'à un certain point !

- Puis à Delémont, le 6 mars, la deuxième manifestation a fait salle comble. Les Delémontain-e-s étaient convié-e-s au spectacle de Marianne Finazzi, intitulé "La Démarieuse". Cette pièce de Gilbert Léautier racontait la détresse, sous forme de monologue, d'une femme de quarante ans, abandonnée par son mari.

Marianne Finazzi a conquis son public par une interprétation magistrale, mise en valeur par l'éclairage réalisé par Olivier Clémence.

- Pour clore ces manifestations, le 7 mars à Saignelégier, une conférence fut donnée par Cilette Cretton. Parlant du "Sexisme à l'école", Cilette Cretton, membre de la Commission valaisanne d'étude de la condition féminine, présenta l'enquête menée par cette commission et le rapport qui en résulta.

Le langage, l'attitude des enseignant-e-s et la conception des manuels scolaires furent trois des principaux sujets abordés à cette occasion.



(Images non sexistes publiées par l'Éducateur de février 1986).

Une éducation dirigée des enfants, à la maison comme à l'école, mène à la reproduction des stéréotypes sexistes.

Seule la formation d'une génération de parents et d'enseignant-e-s plus conscient-e-s de ces problèmes apportera des changements radicaux dans ce domaine.

12 mars

Le Comité de la Commission féminine du PDC voulait débattre du BCF, de ses activités, de ses prises de position et de ses structures.

C'est pourquoi, il a invité Marie-Josèphe Lachat, ce soir-là, non pas à faire une conférence ou un exposé, mais à se prêter au jeu des questions.

Ainsi, les membres du Comité purent à leur guise aborder avec la déléguée, les thèmes qui leur tenaient à cœur.

Ce fut une soirée agréable au cours de laquelle chacune se familiarisa davantage avec le BCF.

14 mars

Genève sera-t-il le deuxième canton à instituer un BCF ? Une motion déposée en 1981 par Jacqueline Berenstein-Wavre demandait au Conseil d'Etat genevois, notamment, d'étudier s'il convenait de créer un organisme chargé de faciliter l'application de l'égalité dans le canton de Genève. En mars 1984, la réponse du Conseil d'Etat préconisait la constitution d'un organisme provisoire (sous la forme d'une commission) dont la tâche serait de procéder à la mise à jour de textes légaux et d'élaborer des propositions en vue d'une meilleure application du principe d'égalité.

Cet organisme provisoire se penche donc actuellement sur l'opportunité de la création d'un BCF. Le 14 mars, Marie-Josèphe Lachat était invitée à Genève, afin de présenter son service aux membres de l'organisme.

Sé pourrait-il que le BCF ne soit bientôt plus unique en Suisse ? Nous serions heureuses de fêter l'événement !

Groupe maternité/paternité

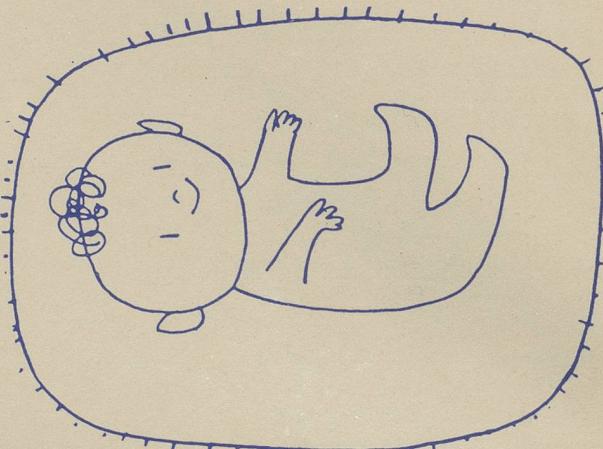
18 mars :

J'ai été très touchée par cette séance, vivante, lors de laquelle beaucoup de mères et 1 père se sont réunis autour de la question "Vacciner ou ne pas vacciner son enfant".

Il y a bien sûr un sentiment de risque couru et éventuellement d'irresponsabilité à laisser son enfant sans immunité/protection... Mais quels vaccins sont réellement nécessaires, quels en sont les effets secondaires ? N'y a-t-il pas aussi de l'irresponsabilité à vacciner sans se poser de question et sans choisir ? Est-il indispensable de se prémunir des maladies de la petite enfance ? Faut-il infliger tous ces "shoot" à un nouveau-né ? Beaucoup de questions et de phrases lancées ainsi. Qu'est-ce que la maladie ? N'est-elle pas une expérience nécessaire à l'homme et bénéfique au corps (maladies courantes de la petite enfance) ?

N'est-elle pas un message, l'occasion de se rencontrer, de se faire aimer ? D'arrêter la routine, de respirer un peu?...

N'est-ce pas une aberration de vouloir une planète sans microbes-virus ou autres petits hommes verts ?



Un petit enfant ne vit-il pas au diapason de sa mère ? En cas de bobos ou d'agitation nocturne, le bébé ne traduit-il pas un malaise ou une fatigue de la mère... ou du couple ?

Voici ce que j'ai entendu, ainsi que des choses bien plus courantes. Mais depuis trois jours Tchernobyl nous irradie et j'ai envie que le vernis craque et que notre belle technique ne soit plus une panacée, mais ... ce qu'elle est.

20 juin :

Soirée relax - terrasse fraîche de nuit d'été jurassienne. Un verre... de thé chaud et un sourire pour Marianne. Dépayse-toi bien ma belle, et merci pour ton travail à la clé de ces rencontres intéressantes.

Caroline Friedli, qui reprend l'animation du groupe après le départ de Marianne Golaz.

26 mars

Les conseillers en orientation du canton de Fribourg organisaient une journée d'étude et d'échange sur les questions féminines. Madame Madeleine Duc-Jordan, présidente de la Commission pour les questions féminines, -commission cantonale fribourgeoise-, présenta un rapport de ladite commission consacré à la "formation et au choix professionnels des jeunes Fribourgeoises", déposé en janvier 1985.

Se basant sur les recommandations de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'Instruction publique, la Commission a décrit la situation dans le canton de Fribourg et a proposé des recommandations aux niveaux de l'organisation du système scolaire, du contenu de l'enseignement, de la formation des enseignants, de l'orientation professionnelle et de l'emploi, et enfin, du rôle "exemplaire" des pouvoirs publics. Même si la situation n'est pas absolument identique dans les cantons de Fribourg et du Jura, de nombreux parallèles peuvent être faits. Mais la commission fribourgeoise ne peut que faire des recommandations et demander que certaines mesures soient mises en oeuvre de manière urgente; elle ne peut pas directement les exécuter !

C'est un des avantages de l'organisation choisie dans le Jura pour travailler les questions féminines : le BCF a non seulement une commission, mais il est, surtout, un service administratif qui peut lui-même réaliser ses objectifs. C'est pourquoi les conseillers en orientation étaient curieux de connaître l'action menée par le BCF en faveur d'une diversification du choix professionnel des jeunes filles.

Il est très réjouissant de voir les conseillers en orientation se préoccuper de plus en plus de cette question, car il faut véritablement qu'ils aient un souci tout particulier de l'orientation des filles.

16 avril

Autre projet de création d'un BCF : celui-là, dans le canton de Bâle-Campagne !

Si, à Bâle-Ville, c'est par une pétition que cette création est revendiquée, après l'avoir été par une recherche; à Bâle-Campagne, elle l'est par une motion.

L'Association pour les Droits de la femme de ce demi-canton a convié Marie-Josèphe Lachat afin de débattre du projet. Cette association souhaiterait, évidemment, soutenir la démarche de la députée-motionnaire qui demande la constitution d'un bureau chargé des questions féminines et d'une commission cantonale.

29 avril

Guite Aubry a participé, à Fribourg, à un séminaire organisé par l'Association suisse des assistants sociaux sur le thème "Vers un travail social féministe".

La journée débute par deux exposés et se poursuit par la présentation, en atelier, de deux expériences professionnelles.

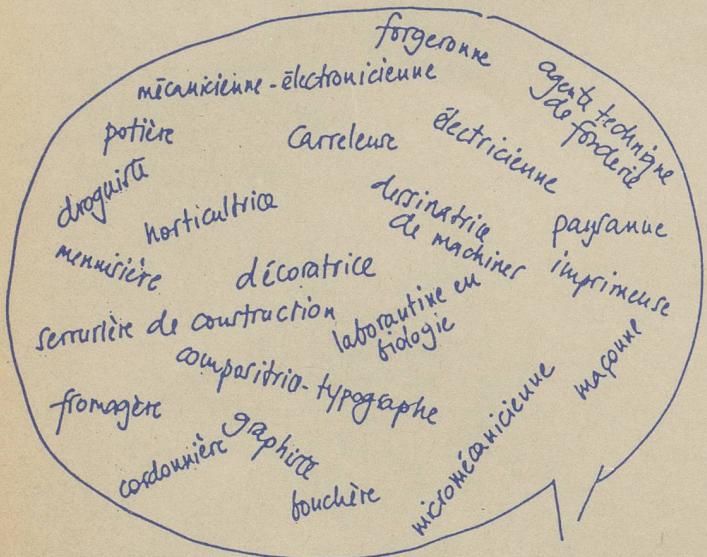
Le premier exposé, présenté par Monika Jaeckel de Munich, fut consacré aux "Femmes dans le travail social - un point central de la politique féministe".

Le deuxième exposé portait sur les "Attitudes sexistes reproduites par les professionnelles de l'aide dans leur relation avec les "usagères". Il était présenté par deux enseignantes de l'Institut d'Etudes sociales de Genève : Françoise Ribordy et Sylvie Vuille.

C'est à ces thèmes qu'est consacré notre dossier et de ces exposés que jaillit la réflexion proposée (cf. pp. 2 - 9).

16 mai

Pourquoi ne pas choisir ?



dessin réalisé
par Marie Friedli
tiré de la brochure

Pour la seconde fois la brochure "Pourquoi une formation professionnelle ? - Quelle formation choisir ?" a été diffusée dans les classes jurassiennes de 7e et 8e année.

En 1983 déjà, cette brochure avait été distribuée. Les modifications intervenues depuis lors, sont indiquées dans un encart.

L'action du BCF a pour but de susciter une prise de conscience face au choix professionnel des filles et de mener la réflexion dans les classes entre garçons et filles. Car, comme pour les garçons, le choix professionnel des filles doit être pensé en termes de profession et de carrière et de ... famille.

Une campagne d'affichage fut réalisée conjointement à cette distribution dans

les écoles et les localités.

20 mai

A cette date, le Gouvernement jurassien a nommé la commission consultative du BCF. Celle-ci compte 17 membres choisis au sein des associations féminines et/ou féministes et des milieux socio-professionnels, à savoir : Vreni Biber, Moutier; Elisabeth Buchwalder, Delémont; Gilbert Castella, Porrentruy; Betty Cattin, Saignelégier; Madeline Gentil, Basscourt; Marie-Noëlle Guillet, Courrendlin; Chantal Hof, Courroux; Françoise Husza, Delémont; Lucine Jobin, Delémont; Mathilde Jolidon, Le Prédame; Marie-Josèphe Lachat, Bonfol; Mariethé Mertenat, Belprahon; Monique Muller, Porrentruy; Anne Petignat, Fontenais et Cornélia Ribaud, Delémont.

Jusqu'à cette nomination, une commission provisoire de onze membres a fonctionné durant les premières années de vie du BCF. C'est sur la base de ses travaux et sur ses propositions que fut créée cette nouvelle commission (cf. Inform'elles no 14, dont le thème était consacré à l'ordonnance du BCF).

Le travail de la commission consiste à conseiller et soutenir le bureau dans ses activités. Elle travaille avec lui, en étroite collaboration, à la définition des objectifs à atteindre et s'engage à les réaliser.

La commission fonctionnera en séances plénières, mais principalement en groupes de travail sur les thèmes suivants : politique, information, enseignement, formation professionnelle, réinsertion professionnelle, planning, travail, famille, fiscalité.

Un comité de cinq membres assumera collégialement la responsabilité du fonctionnement de la commission, en particulier, en coordonnant et en stimulant les activités des groupes.

Bon vent, donc, à la nouvelle commission !

28 mai

La Commission fédérale chargée des questions féminines donnait pour la première fois une conférence de presse en Suisse romande. Une étude menée par Isabelle Mahrer sur les "dispositions protectrices spéciales applicables aux femmes en Suisse" en était l'objet. L'auteure était accompagnée de Madame Gabrielle Nanchen, vice-présidente de la Commission fédérale, de Marie-Josèphe Lachat, membre de la commission et de Käthi Belser, documentaliste.

Au nombre de ces dispositions protectrices, se trouve celle qui interdit le travail de nuit aux femmes. La Commission fédérale, sur cette délicate question, a pris position ainsi : la Commission plaide le maintien de l'interdiction du travail de nuit pour tout travailleur ayant des responsabilités familiales.

Une femme n'assumant pas de telles responsabilités devrait pouvoir travailler la nuit; un homme ayant, par contre, ces obligations familiales, ne le pourrait pas.

Aujourd'hui, seul le sexe sert de critère d'interdiction : la Commission propose de le remplacer par celui des responsabilités familiales, qu'elle définit comme étant le fait d'avoir la charge de per-



sonnes vivant en ménage commun, à savoir d'enfants, de parents âgés ou d'un conjoint exigeant des soins. Le mariage, en lui-même, n'engendre donc aucune responsabilité familiale.

Cette prise de position est très importante et donne un éclairage supplémentaire quant à la réciprocité de la recherche d'égalité.

Si la Commission déclare injustifiées et combat les mesures qui, comme n'ont d'autre fondement que l'attribution à chaque sexe d'un rôle déterminé, elle confirme, par contre, celles qui reposent sur des motifs d'ordre biologique en rapport avec la grossesse, l'accouchement et l'allaitement.

24 juin

Le lendemain du 23 juin, le Gouvernement réabilitait Madame Gilberte Tendon pour les 33 jours de prison qu'elle a subi en 1964, soupçonnée d'être mêlée aux activités du FLJ.

Il ne faut pas parler, comme ça, simplement, de 33 jours de prison, ce qui pourrait sembler banal, mais de 33 jours de mise au secret, sans contact avec sa famille, ses amis, sans nouvelles, dans l'inquiétude la plus folle, sans savoir pourquoi on est là et... en étant innocente !

Trente-trois jours... et combien d'autres ensuite à reprendre sa place au village, à relever la tête, à supporter les blessures et à pardonner des phrases comme : "Si elle n'avait rien fait, on ne l'aurait pas arrêtée !".

Aujourd'hui, encore, l'émotion saisit Madame Tendon lorsqu'elle se souvient de son arrestation, de l'humiliation de ses parents, emmenés de force pour être interrogés, puis subissant des perquisitions.

Jamais justice ne lui fut rendue : pour une histoire de tasse de café, elle fut

condamnée pour faux témoignage. C'est pourquoi sa réhabilitation fut accueillie très chaleureusement et vivement applaudi.

26 juin

Le Comité du Planning tenait son assemblée, ce jeudi soir, sous la présidence de Madeline Gentil... malheureusement pour la dernière fois. En effet, Madeline Gentil a donné sa démission, ainsi que Lucine Jobin.

La déception était grande lors de cette assemblée : le projet de création du centre de consultation en matière de grossesse piétine depuis des années et, alors qu'un espoir avait lui en 1985 - puisque le Service de la Santé demandait au Planning d'assumer ces tâches - le dossier subit un nouveau retard à cause d'un conflit de compétences.

De plus, le projet de centre prescripteur semble remis aux calendes grecques et la maternité de Delémont ferme toujours ses portes aux conseillères... mais leur permet de déposer des dépliants de présentation à l'étage.

Le surlendemain, une autre déception attendait les membres du Planning, et de nombreuses autres personnes, d'ailleurs.

Le Planning avait invité Madame la doctoresse Maya Borkowsky à exposer, après l'assemblée, ses recherches sur la contraception naturelle. La conférence fut très intéressante, suscitant de nombreuses interrogations et ouvrant des perspectives nouvelles. Or, le surlendemain, chacune et chacun pouvait lire dans un des deux quotidiens du Jura un article particulièrement décevant et choquant, tournant en dérision la conférencière et ses recherches.

Le Planning a demandé au journal en question un rectificatif précisant que :

- Les recherches concernant la contraception naturelle sont tout à fait sérieu-

ses et connues depuis de nombreuses années dans les milieux concernés du monde entier.

- La méthode sympto-thermique, notamment, est une chance pour les femmes en ce sens qu'elle apporte une alternative fort espérée à la contraception chimique.
- La contraception naturelle est en fait une réhabilitation du savoir des femmes. En effet, ces méthodes étaient employées depuis toujours dans certains pays, mais elles furent oubliées ou ignorées.

La science reprend aujourd'hui ces méthodes en les améliorant, pour en garantir la sécurité.

Le Planning, ainsi, dit tout son soutien et sa considération à Maya Borkowsky, doctoresse en médecine.

30 juin

Le Groupement interprofessionnel (GIP) invitait les journalistes à une conférence de presse pour décrire les travaux de ses groupes de travail.

Monsieur Berdat, président du GIP, parla des activités déployées et notamment de la brochure "Choisir" qui a changé de formule. Elle est agrémentée d'une bande dessinée et les stages sont présentés par divers dessins et photos. Exempte de sexisme, cette brochure arbore la phrase "les stages proposés dans cette brochure sont ouverts aussi bien aux jeunes filles qu'aux jeunes gens".

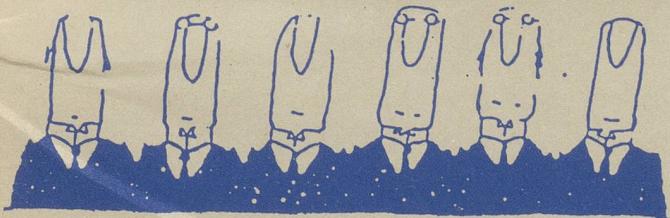
"Favoriser l'accès des jeunes filles aux professions dites masculines" est d'ailleurs le but d'un groupe de travail du GIP. Ce groupe a déjà fait diverses propositions aux employeurs et associations d'employeurs ainsi qu'aux offices d'orientation, tous membres du GIP. Il a organisé aussi des séances d'information réservées aux jeunes filles afin de connaître leur réticence ou enthousiasme face à ces métiers dits masculins.

Au cours de la conférence de presse, qui réunissait aussi Madame Antoinette Roulin et Messieurs Louis-Paul Poirier et A. Jubin, membres du groupe de travail avec Marie-Josèphe Lachat, celle-ci félicita le GIP d'avoir créé ce groupe. Il relaie ainsi l'action du BCF et fait fructifier la campagne de sensibilisation qui, lancée en 1982-1983, se poursuit sans cesse.

Elle remercie le GIP de l'avoir invitée à participer aux travaux de ce groupe, lui donnant ainsi l'occasion d'étudier le problème sous d'autres angles et avec la possibilité d'autres actions.

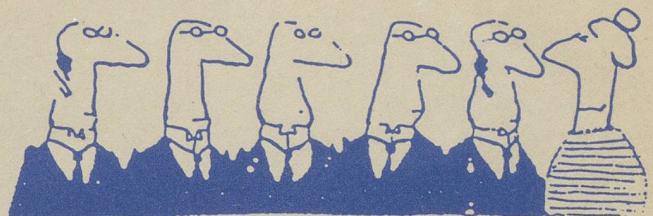
... et futures

Campagne d'informations en vue des élections cantonales



En vue des élections cantonales 1986, le BCF a décidé de mener une campagne d'information politique, en organisant les actions suivantes :

- Rencontrer une délégation de chaque parti afin de connaître leur préoccupation et leur souhait par rapport à la participation des femmes. Ces échanges pourraient déboucher, éventuellement, sur une action commune. Un certain nombre de ces rencontres ont déjà eu lieu.
- Organiser une journée politique, dont le thème s'articulera autour du "pouvoir" des femmes dans la société : dans quel secteur le pouvoir des femmes s'étend ? Sous quelle forme ? Est-il nécessaire et intéressant de conquérir le pouvoir politique ? etc. (Voir ci-dessous).

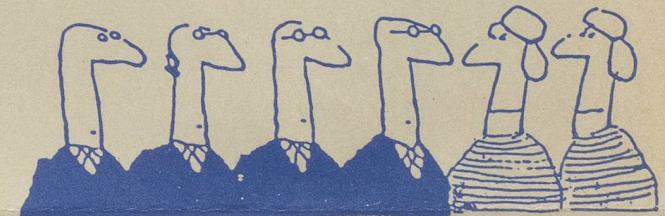


- Mener une action avec les candidates aux élections (celle-ci reste à définir).

6 septembre

Telle est la date à laquelle se déroulera la journée politique.

Celle-ci aura lieu à Saignelégier, à l'Hôtel de la Gare, de 9 à 17 heures.



Le programme se déroulera ainsi :

Le matin : Après l'accueil des participant-e-s et une brève introduction, une conférence-débat sera donnée sur le thème de la journée.

L'après-midi : Des ateliers seront proposés aux participant-e-s, leur permettant de découvrir le mécanisme de prise de décisions et de pouvoir.

Pour participer à cette journée, on peut s'adresser au Bureau de la condition féminine, - Rue des Mouliins 19, 2800 Delémont, tél. 066 / 22 98 66 -, qui vous fera parvenir un bulletin d'inscription, avec toutes les précisions utiles. Le délai d'inscription est fixé au 23 août 1986.

